



TRANSMIS LE 07/02/2024
REÇU LE 07/02/2024
AFFICHÉ LE 08/02/2024
NOTIFIÉ LE 08/02/2024
PUBLIÉ LE 08/02/2024
EXÉCUTOIRE LE 08/02/2024

2024/...

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024 DÉLIBÉRATION N°23

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 23BA28 - TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ – LOT 3 VENTILATION CLIMATISATION - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,
L'an deux mil vingt-quatre, le 25 du mois de janvier à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE

M. le Maire : Xavier MELKI.

Adjoint au Maire (*) : Marie-Christine CAVECCHI (Pouvoir à Xavier MELKI jusqu'à son arrivée à 20h10, question 2), Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Conseillers Municipaux (*) : Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Bruno DE CARLI, Françoise GONZALEZ, Thierry BILLARAND, Sophie FERREIRA, Hervé GALICHET, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Jacques DUCROCQ (Pouvoir à Marie-Christine CAVECCHI jusqu'à son arrivée à 22h10, question 12), Rachel SABATIER GIRAULT, Valentin BARTECKI, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yohan KAJDAN.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION !

Conseillers Municipaux (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Conseillers Municipaux (*) : Florent BATIER.

ABSENTS ayant donné Procuration

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI (pour la question 1)

Nadine SENSE : Sabrina FORTUNATO

Jacques DUCROCQ : Marie-Christine CAVECCHI (de la question 2 à la question n°11 incluse)

Maryem EL AMRANI : Laurie DODIN

Marion WERNER : Sophie FERREIRA

Henri FERNANDEZ : Hervé GALICHET

Michelle SCHIDERER : Alain VERBRUGGHE.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! : Vincent MULOT : Françoise LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE : Océane USTASE : Florent BATIER.

ABSENTS

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE : Pasionaria ENEDAGUILA

Secrétaire de séance : Sabrina FORTUNATO.

Le Conseil Municipal, convoqué le 18 janvier 2024, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024 DÉLIBÉRATION N° 23

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ 23BA28 - TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ – LOT 3 VENTILATION CLIMATISATION - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT N°1.

Le Conseil municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2121-12 et L. 2121-13,

VU le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2194-1, R. 2194-2 et suivants,

VU la décision n°23-235 du 21 juillet 2023 relative à l'attribution des lots 1, 2 et 3 de la consultation n°23BA28 pour les travaux d'amélioration énergétique et de réaménagement du centre municipal de santé,

CONSIDÉRANT que le Lot n°3 – VENTILATION CLIMATISATION a été attribué à la société UPGC pour un montant global et forfaitaire de 184 792,80 € HT soit 221 751,36 € TTC,

CONSIDÉRANT qu'au cours des travaux, il s'est avéré nécessaire de prendre en compte l'ajout de prestations à réaliser (installation de 3 climatisations dans plusieurs salles de consultation) impliquant des travaux en plus-value,

CONSIDÉRANT qu'à ce titre, il y a eu lieu d'établir un avenant n°1 au marché, dont le titulaire est l'entreprise UPGC sise 6 rue du Général de Gaulle à TORCY (77200), afin d'acter les modifications du contrat,

CONSIDÉRANT qu'il résulte de cet avenant n°1 une plus-value de 29 957,80 € HT soit 35 949,36 € TTC du montant initial du marché, soit 16,21 % d'augmentation du montant initial,

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 au marché 23BA28 – Lot 3 VENTILATION CLIMATISATION pour les travaux d'amélioration énergétique et de réaménagement du centre municipal de santé,

APRÈS l'avis de la Commission Techniques en date du 9 janvier 2024 et de la Commission Ressources et Développement en date du 15 janvier 2024,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le CONSEIL MUNICIPAL :



Ville de Franconville la Garenne (95130)
Direction de la Commande publique

Question n° 23 du CM du 25/01/2024 - P 2/2

Article 1 : APPROUVE les conclusions de l'avenant n°1 au marché 23BA28 – Lot 3 VENTILATION CLIMATISATION pour les travaux d'amélioration énergétique et de réaménagement du centre municipal de santé, actant la réalisation de travaux supplémentaires, et le nouveau montant du marché, s'établissant à 214 750,60 € HT soit 257 700,72 € TTC représentant une plus-value de 16.21 % par rapport au montant initial.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 avec la société UPGC sise 6 rue du Général de Gaulle à TORCY (77200), y compris toutes décisions d'acceptation et de cession de créance.

Article 3 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget Ville.

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et/ou le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville-La-Garenne
Conseiller Régional d'Ile-De-France



A l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

2024/02/29

Caractère Exécutif

Jesme Charlotte Guigo



Acte à classer

DEL25012024Q23

1 En préparation **2** En attente retour
Préfecture **3** > AR reçu < **4** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-02-07T11-16-14.00 (MI250806395)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20240125-DEL25012024Q23-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : COMMANDE PUBLIQUE - MARCHÉ 23BA28 - TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CENTRE MUNICIPAL DE SANTÉ - LOT 3 VENTILATION CLIMATISATION - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'AVENANT **Conforme**

Date de décision : 25/01/2024

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.8. avenant
1.1.8.1. travaux

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 23 - CP - Clim CMS - Avenant 1 Lot 3.PDF **Multicanal :** Non

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Date 07/02/24 à 11:16

Par SADEQ Fatiha

Transmis

Date 07/02/24 à 11:16

Par SADEQ Fatiha

Accusé de réception

Date 07/02/24 à 11:29

